

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du HAUT-EYRIEUX, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 6 juin 2017 :

Dans le cadre de la prise en charge du transport des collégiens pour le salon des métiers de l'artisanat et des formations à Guilherand Granges, une subvention de 360 € sera versée au Collège L'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut.

Au titre de la politique de communication du Département, une subvention de 10 000 € sera versée à l'association Equiblues pour le 22^{ème} Festival Equiblues du 10 au 15 août 2017.

Une subvention de 40 831 € est attribuée au collège Saint Louis au Cheylard dans le cadre de l'investissement des collèges privés.

Au titre du soutien aux structures culturelles du territoire, une subvention globale de 7 200 € sera répartie entre les bénéficiaires suivants :

- Association Revue Faire Part au Cheylard
- Association La Nouvelle Manufacture à Saint Martin de Valamas
- La Fabrique du Pont d'Aleyrac à Saint Pierreville
- Le Fival, arts et culture à Saint Etienne de Serre

Dans le cadre de l'appel à projet « Sites remarquables de proximité », le Département a approuvé une convention avec la commune de Chalencon pour un montant total de 60 000 € d'aide départementale sur 3 ans.

Pré-affectation de crédits dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Durable 2017 » pour lesquels les maîtres d'ouvrage ont déclaré une date de démarrage avant le 15 octobre :

- 172 000 € pour la communauté de communes Val'Eyrieux
- 70 000 € pour la commune de Gluiras
- 30 000 € pour la commune des Ollières sur Eyrieux